

LA NEMATODIROSE OVINE

[Cf. [fiche strongles digestifs n° 115 p.4](#)]

La Nematodirose est une parasitose courante pendant le printemps et le début de l'été. Elle affecte surtout les agneaux âgés de 4 à 8 semaines. Elle est due à une infestation brutale par de grandes quantités de larves de *Nematodirus*. *Nematodirus battus* en est le principal responsable, *Nematodirus Filicollis* semble moins pathogène, ses larves éclosant sur une période plus longue.

ÉTIOLOGIE

Nematodirus Battus vit dans l'intestin grêle, la présence de plusieurs milliers de parasites produit des lésions de la muqueuse intestinale (**figure1**).



Figure 1 : extrémité buccale ver adulte

SYMPTÔMES

Les principaux signes de l'infestation sont une diarrhée profuse, d'apparition brutale, qui va s'accompagner d'une baisse rapide de l'état général associée à de l'hyperthermie.

La mort peut survenir à la suite de déshydratation.

La laine est terne, l'abdomen est remonté.

Ensuite, les agneaux vont développer une résistance aux ré-infestations.

Les plus gravement atteints peuvent mettre 2-3 mois avant de retrouver un poids normal.

Ce tableau clinique est visible sur des agneaux au pâturage pendant essentiellement les mois de mai et juin. Cette infestation parasitaire est susceptible de favoriser l'apparition d'entérotoxémies chez l'agneau.

LÉSIONS

Lors d'une autopsie, les lésions sont peu spécifiques, on constate juste une entérite catarrhale, une inflammation aiguë de la muqueuse de l'intestin grêle et une déshydratation de la carcasse.

DIAGNOSTIC

Le diagnostic coprologique est aisé à mettre en œuvre par flottaison au sulfate de zinc, il permet de visualiser de gros œufs à paroi épaisse renfermant une morula. (**Figure 2**)



Figure 2 : oeuf de Nematodirus

Il est à noter que *Nematodirus* pond peu et de façon discontinue, la présence d'œufs, même en faible quantité dans les crottes sera un élément diagnostique déterminant.

ÉPIDÉMIOLOGIE – PATHOGÉNIE - TRAITEMENT

L'épidémiologie de cette parasitose diffère des autres strongyloses du fait que les œufs excrétés dans les fèces des agneaux ont un développement ralenti et que la

des agneaux ont un développement ralenti et que la majorité des œufs restent en dormance pendant l'hiver et ne vont éclore pour donner des larves infestantes que le printemps suivant.

Ces œufs ont une résistance particulièrement forte à la dessiccation et au gel, ils peuvent survivre plus de 2 ans sur les pâtures.

Des températures qui augmentent au dessus de 10°C vont stimuler une éclosion rapide et nombreuse des larves sur une courte période.

Le « timing » entre l'éclosion larvaire et la date de l'agnelage va jouer un rôle dans la sévérité de la maladie : quand le printemps est doux et précoce, le pic d'éclosion larvaire apparaît avant que les agneaux pâturent suffisamment, et le taux d'infestation sera faible.

Au contraire, si le printemps est froid ou tardif, le pic d'éclosion peut être différé en mai, au moment où la consommation d'herbe des agneaux est importante, l'infestation sera alors importante en mai juin.

Une exposition de 2 mois des agneaux au risque parasite permet le développement d'une résistance, les adultes sont donc très peu infectés, excepté lors d'événements induisant une baisse brutale des défenses immunitaires: sous alimentation, mise bas...

La survie des Nematodirus sur les pâtures permet la pérennité de l'infestation d'une saison sur l'autre.

Un moyen de prévenir la maladie peut consister à interdire le pâturage de jeunes agneaux de parcelles ayant hébergé des brebis et leurs agneaux la saison précédente, et ceci jusqu'à la fin du mois de juin. De cette façon, le nombre de larves décroît et les agneaux sont trop âgés pour être fortement infectés.

Dans les fermes où coexistent bovins et ovins, des pâtures où sont passés les bovins peuvent être considérées comme saines, de la même façon des prairies récentes.

Cependant, dans la plupart des cas, le semi plein air ou le plein air permanent, ne permet pas d'éviter le pâturage des mêmes parcelles, un traitement stratégique devra donc être conduit.

Au cours d'une saison à risque, un traitement pourra être effectué au début du mois de mai, suivi éventuellement d'un deuxième, 3 semaines après.

Une année normale, un seul traitement sera suffisant. Ce traitement, selon la conduite d'élevage pourra être contemporain du sevrage. Dans tous les cas, ils ne devront pas survenir à la suite de signes cliniques, car des dégâts importants existent déjà, causés par les formes larvaires.

Les molécules strongylicides classiquement utilisées ont une bonne efficacité vis à vis de Nematodirus :

benzimidazoles, pro-benzimidazoles, avermectines/lactones macrocycliques, AAD (dérivés des amino acétonitriles : Zolvix®).

La plus importante source de contamination des agneaux est essentiellement l'excrétion par les brebis d'œufs de strongles dans les fèces au moment de l'agnelage.

Un traitement efficace des brebis dans le dernier mois de gestation doit être mis en œuvre, sur des brebis de plein air parfois en état de sous alimentation, ce traitement permet en outre une meilleure efficacité alimentaire et une reprise d'état corporel.

Il est essentiel d'utiliser des molécules possédant une action sur les stades larvaires enkystés, c'est le cas des avermectines ou lactones macrocycliques qui de plus présentent pour certaines une action rémanente.

Lorsque les brebis sont rentrées pendant l'hiver ou au moment des mises bas, ce traitement strongylicide peut être administré à la rentrée en bergerie.

Cependant, en fin de gestation et au début de la lactation, ces brebis peuvent se ré infecter par l'ingestion au pâturage de larves trans hivernantes. On recommandera alors un traitement 1 mois après l'agnelage.

Pâtures saines	Pâtures à faible risque
<p>Parcelles pour pâturage au printemps ou début été :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prairies nouvelles semées après un labour l'année précédente - prairies pâturées par des bovins l'année précédente. - prairies réservées l'année précédente <p>Parcelles pour pâturage en milieu été et automne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - repousses non pâturées par les ovins au printemps. - prairies non pâturées par les ovins depuis l'automne précédent, pâturées par les bovins en début printemps. 	<p>Parcelles pour pâturage au printemps ou début été :</p> <ul style="list-style-type: none"> - parcelles pâturées par des brebis traitées sans agneaux l'année précédente. - parcelles pâturées par des bovins l'été précédent. - parcelles pâturées par des agneaux traités l'année précédente. <p>Parcelles pour pâturage en milieu été et automne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - parcelles pâturées par des brebis sans agneaux au printemps début d'été.